



M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-308

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

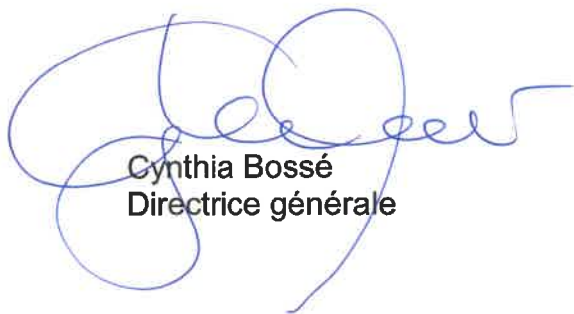
Le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 novembre 2018, le « Règlement 2018-308 amendant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de modifier la grille des usages principaux et des normes dans la zone 202».

Ce règlement modifie ledit règlement de zonage afin de permettre de nouveaux usages commerciaux et institutionnels dans la zone à dominance commerciale numéro 202.

Le 29 novembre 2018, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 4^e jour du mois de décembre de l'an 2018.



Cynthia Bossé
Directrice générale